L’éthique à la carte – Sollicitation

Article (en anglais) : [Hamilton nurse has licence revoked over thousands in loans from patient](https://www.thespec.com/news-story/9249005-hamilton-nurse-has-licence-revoked-over-thousands-in-loans-from-patient/?utm_source=facebook&source=the%20hamilton%20spectator&utm_medium=socialmedia&utm_campaign=900am&utm_campaign_id=localnews&utm_content=hamilton-nurse-has-license-revoked-over-thousands-in-loans-from-patient)

Quelle a été la situation?

On a révoqué le permis d’exercice d’un infirmier auxiliaire de la région de Hamilton après avoir prétendument sollicité et accepté deux prêts accordés par un patient. Le comité de discipline de l’Ordre des infirmières et infirmiers de l’Ontario (OIIO) a trouvé que l’infirmier auxiliaire a affiché une conduite « honteuse, déshonorante et peu professionnelle » en ne respectant pas les limites de la relation thérapeutique entre l’infirmier et le client, quand il a conclu une transaction financière non liée à la prestation de soins et de services auprès du client.

Qu’est-ce qui a mal tourné?

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Manque de moralité | Absence de responsabilité professionnelle | | Manque d’intégrité |
| Non-respect des normes de conduite professionnelle | | Refus d’assumer la responsabilité de ses actes professionnels | |

**Utilisation du code de déontologie**

Le [Code de déontologie de la SCSLM](https://www.csmls.org/A-propos-de-nous/Nos-membres/Code-de-deontologie.aspx?lang=fr-CA) vise à définir et à développer les concepts d’éthique intrinsèques contenus dans le [Code de conduite professionnelle de la SCSLM](https://www.csmls.org/About-Us/Our-Members/Code-of-Conduct.aspx?lang=fr-CA), à documenter les attentes à l’égard du comportement éthique de tous les professionnels de laboratoire médical, et à fournir un cadre lors des évaluations professionnelles et des autoévaluations personnelles. Envisagez comment adhérer à ces codes auraient pu empêcher cette situation. Quels autres codes s’y appliquent?

*Code de déontologie*

* 2.3 S'abstenir d'utiliser des renseignements confidentiels au détriment d'un patient, ou avec l'intention directe ou indirecte d'en profiter personnellement ou au profit d'une autre personne.
* 2.6 Reconnaître et divulguer les conflits d'intérêts et les résoudre d'une façon qui préserve l'intégrité des renseignements personnels sur la santé et qui défend les meilleurs intérêts des soins de patients.

*Code de conduite professionnelle*

* Les professionnels de laboratoire médical doivent promouvoir l'image et le statut de leur profession en maintenant des normes de pratique élevées dans leur vie professionnelle et par le biais de l'appui concret à leurs organismes professionnels.
* Les professionnels de laboratoire médical doivent assumer la responsabilité de leurs actes professionnels.

Rapports pertinents :

[Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario - Résumé des décisions](http://www.cno.org/fr/exercice-de-la-profession/revues-et-bulletins/lexcellence/resume-des-decisions/resume-des-decisions---juin-20192/Steen-IC04775/)

[NOT ENTITLED TO PRACTICE](https://registry.cno.org/Search/Details/81635ef1-b17c-4267-930e-68521bfafce0)

[Winnipeg ‘chocolategate’: Does a box of treats come with strings attached?](https://www.theglobeandmail.com/opinion/article-winnipeg-chocolategate-does-a-box-of-treats-come-with-strings/)

[Opinion: Heiress’ gifts to medical workers raise thorny ethical issues](https://www.nbcnews.com/healthmain/opinion-heiress-gifts-medical-workers-raise-thorny-ethical-issues-8C11118658)

[When Doctors Give Their Patients Gifts](https://www.nytimes.com/2018/05/10/well/live/when-doctors-give-their-patients-gifts.html)